Au 31 décembre 2023, aux termes de ses facilités de lettres de crédit bilatérales, la Compagnie avait prélevé un montant de 93 M\$ en lettres de crédit sur un montant total disponible de 300 M\$ (75 M\$ au 31 décembre 2022). En vertu de ses facilités de lettres de crédit bilatérales, la Compagnie a l'option de donner des garanties sous la forme de trésorerie et d'équivalents, correspondant au moins à la valeur nominale des lettres de crédit émises. Ces ententes donnent à la Compagnie la possibilité de retirer à tout moment les montants donnés en garantie; les montants donnés en garantie sont donc présentés au poste « Trésorerie et équivalents » des bilans consolidés de la Compagnie. Au 31 décembre 2023, la Compagnie n'avait comptabilisé aucun montant en garantie au titre de ses facilités de lettres de crédit bilatérales (néant au 31 décembre 2022).

Engagements contractuels

Les besoins de trésorerie importants de la Compagnie découlant des obligations contractuelles et des engagements connus à l'égard des paiements futurs concernent principalement la dette à long terme et les intérêts connexes, les achats auprès de fournisseurs, les engagements d'investissement, les contrats de location et d'autres passifs à long terme. Les obligations en cours concernant la dette et les contrats de location sont présentées à la note 17, Dette, et à la note 20, Contrats de location, de la rubrique 8, États financiers et données supplémentaires. Les intérêts à payer au titre de la dette et des contrats de location-financement s'élèvent à 773 M\$ pour les 12 prochains mois, tandis que le solde exigible par la suite s'établit à 16 513 M\$.

Les ententes d'achat auprès des fournisseurs et les autres passifs à long terme se chiffrent à 235 M\$ et à 71 M\$, respectivement, pour les 12 prochains mois, tandis que les soldes exigibles par la suite s'établissent à 309 M\$ et à 618 M\$, respectivement. Les autres passifs à long terme comprennent les décaissements prévus au titre des mesures environnementales correctives, des avantages postérieurs au départ à la retraite, des indemnités pour accidents du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, des prestations de retraite en vertu du régime de retraite complémentaire non agréé de la Compagnie et de certains autres passifs à long terme. Les paiements au titre des régimes de retraite sont décrits plus en détail sous *Estimations comptables critiques* de la présente rubrique 7, Rapport de gestion. De l'information supplémentaire sur les engagements d'investissement figure à la note 26, Engagements et éventualités, de la rubrique 8, États financiers et données supplémentaires.

Droits de concession

En vertu de la concession de 50 ans du CPKCM, qui expirera en 2047 à moins qu'elle ne soit prolongée, le CPKCM paye des droits de concession annuels correspondant à 1,25 pour cent de ses produits bruts. De l'information sur les engagements d'investissement en vertu de la concession du CPKCM figure à la note 26, Engagements et éventualités, de la rubrique 8, États financiers et données supplémentaires.

Garanties

Il y a lieu de se reporter à la note 27, Garanties, de la rubrique 8, États financiers et données supplémentaires, pour obtenir des détails.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 4 137 M\$ en 2023, soit une baisse de 5 M\$ par rapport au montant de 4 142 M\$ en 2022. Cette baisse s'explique principalement par une variation défavorable du fonds de roulement résultant d'une augmentation des débiteurs relatifs au transport de marchandises et au trafic hors marchandises et d'une hausse des acomptes provisionnels en 2023, et par le règlement relatif aux vérifications fiscales mexicaines au troisième et au quatrième trimestres de 2023 par rapport aux périodes correspondantes de 2022.

La baisse a été partiellement contrebalancée par une augmentation des bénéfices générateurs de trésorerie, y compris l'effet de l'acquisition de KCS.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 2 162 M\$ en 2023, soit une hausse de 666 M\$, ou de 45 pour cent, par rapport au montant de 1 496 M\$ affecté en 2022. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des entrées d'immobilisations corporelles, y compris de l'effet de l'acquisition de KCS. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par la trésorerie acquise lors de la prise de contrôle de KCS.